



## Rachat part sarl commerce rentable

Par **midika**, le **03/06/2011** à **01:34**

Bonjour,

je vais essayer de faire un résumé de la situation.

Nous parlons d'un commerce de détail.

2003 : 2 amis achètent 95% des parts d'une SARL en bonne santé. L'un des anciens gérants garde 5% pour trancher en cas de désaccord et reste travailler dans l'entreprise.

2009 : l'un des 2 amis décède. Le deuxième achète ses parts et paye la famille du premier --> 200 000€.

Le deuxième est donc propriétaire à 95%.

2011 : Mon ami qui est propriétaire à 95% me propose de racheter des parts de la SARL, qui est tjrs en progression, CA 840 000€ résultat env. 45 000€. De plus, cet ami fait maintenant parti de ma famille, donc absolument aucun doute sur l'honnêteté.

Ma question : il va falloir que je fasse un prêt personnel, je suis actuellement salarié, rémunération annuelle brute 40k€, marié 2 enfants. Je cherche une maison à acheter. Faut il acheter la maison en premier ou l'entreprise ?

Par **edith1034**, le **03/06/2011** à **08:48**

bonjour,

acheter 5 pour cent ne vous donnera aucun droit pour diriger la société puisque vous êtes minoritaire

si vous devez faire un prêt pour acheter une maison, le prêt de rachat risque de vous bloquer

pour tout savoir sur la SARL

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>

Par **Michel**, le **05/06/2011 à 13:38**

Bonjour

Si vous voulez participer à la gestion de l'entreprise, il faut acquérir au moins 26 %.

En premier lieu il faut savoir à combien sera évalué cette cession.

Si vous désirez acquérir une maison et les parts sociales, ne serait il pas mieux de demander un emprunt pour la maison en minimisant votre apport personnel et, en même temps, convenir d'un crédit vendeur pour la cession de ces parts ?

A vous de voir

Salutations

Michel